

ANNONCES LÉGALES



Profil acheteur

Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

ISERE

Nelly Parra Martine Santos Cottin
>> 04 76 88 73 86 >> 04 76 88 73 24
LDLlegales38@ledauphine.com

Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire soit 1.95€ HT/min colonne

COMMUNE DE MASSIEU

AVIS

Enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Massieu

Par arrêté n° 2019-080 en date du 25 novembre 2019, M. le Maire de Massieu a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Massieu (38620), sise 65 allée du Château. Cette enquête publique se déroulera à compter du lundi 16 décembre 2019 à 9h30 et jusqu'au jeudi 23 janvier 2020 à 16 h 30, soit pendant une durée de trente-neuf (39) jours. Cette enquête est organisée sous la responsabilité de M. le Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront lui être demandées.

Le dossier de modification de PLU a pour caractéristiques principales de :

- Adapter l'OAP "la Chaboudière" et le règlement graphique concernant :
- L'évolution de son périmètre afin de mettre en cohérence le périmètre et le zonage de l'OAP de la Chaboudière avec la modification cadastrale ;
- L'erreur d'étiquetage de deux servitudes de pré-localisation (S02 et S03) dans ce secteur (erreur matérielle) ;
- L'erreur d'étiquetage dans la légende du règlement graphique (erreur matérielle).

- Adapter le règlement écrit :

- Précisions concernant les pentes des toitures dans la zone UI ;
- Précisions concernant les règles de stationnement ;
- Précisions concernant les volets roulants.

Par décision en date du 13 novembre 2019, la MRAE a émis un avis par lequel elle a décidé de ne pas soumettre à évaluation environnementale le dossier de modification de PLU. Sa décision est jointe au dossier d'enquête. Des informations environnementales se rapportant à ce dossier sont néanmoins apportées dans le dossier soumis à enquête publique.

Par décision en date du 18 octobre 2019, M. le Président du tribunal administratif de Grenoble a désigné comme commissaire enquêteur M. Guy POTELLE, conservateur des hypothèques honoraires.

Le dossier sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.massieu38.fr/>

Un registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, sera déposé à la mairie de Massieu (38620), sise 65 allée du Château du lundi 16 décembre 2019 à 9 h 30 et jusqu'au jeudi 23 janvier 2020 à 16 h 30 afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête public en support papier aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

- Lundi de 13h30 à 15 h 30
- Mercredi de 15 h 30 à 17 h 30
- Jeudi de 16 h 00 à 19 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, à la mairie de Massieu (38620), ou par mail à l'adresse suivante ce.massieu@gmail.com en indiquant dans l'objet "enquête publique modifications du PLU" et "à l'attention du commissaire-enquêteur".

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations consignées sur le registre d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la commune.

Aucune observation du public, par voie postale ou par courriel ou par tout moyen proposé dans l'arrêté, ne pourra être prise en compte après le jeudi 23 janvier 2020 à 16h30.

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et horaires suivants, dans l'ordre d'arrivée après inscription sur une liste :

- le lundi 16 décembre 2019 de 9h30 à 11h30 ;
- le jeudi 2 janvier 2020 de 14h à 16h ;
- le jeudi 23 janvier 2020 de 14h30 à 16h30.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête et est rappelé dans les 3 premiers jours de l'enquête dans deux journaux diffusés à l'ensemble du département (le Dauphiné Libéré et Les Affiches).

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis est affiché à la mairie de Massieu (38620) au 65 allée du Château ainsi que par tout autre procédé en usage dans la commune de Massieu (38260) :

- Panneau lumineux ;
- Affichage fond jaune sur des panneaux d'informations, situés en Mairie et dans tous lieux de passage important ;
- Site internet de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.massieu38.fr/>

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition de Monsieur le commissaire-enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre, Monsieur le commissaire-enquêteur rencontrera Monsieur le Maire, dans un délai de huit jours, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations.

Monsieur le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour établir un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées sur le dossier de modification de PLU en précisant si elles sont "favorables", "favorables, sous réserves" ou "défavorables".

Monsieur le commissaire-enquêteur transmettra à Monsieur le Maire l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

A l'issue de l'enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur le projet de modification de PLU de la commune de Massieu sera approuvé par délibération de l'organe délibérant du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Massieu et sur le site internet de la mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions de Monsieur le commissaire-enquêteur sera communiquée par Monsieur le Maire au préfet.

Le Maire, Roland BESSON

182348800

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE VINAY

Approbation de la Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 20 novembre 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Vinay a décidé d'approver la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme portant sur :

- La mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme avec le jugement du tribunal administratif de Grenoble en date du 15 décembre 2016.

- Des modifications diverses du règlement écrit.

- La suppression de l'emplacement réservé n°3. Cette délibération est transmise en Préfecture de l'Isère le 26 novembre 2019. Un exemplaire de cette délibération est affiché en mairie pendant un mois à compter du 26 novembre 2019. Le dossier de modification approuvé est tenu à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures d'ouverture, (du lundi au vendredi de 8h30-12h / 13h30-17h et le samedi 9h-11h) et à la Préfecture de l'Isère.

182319000

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

SASU RAMIRES ET ASSOCIES

Par assp en date du 18.10.2019, a été constituée la SASU Ramières et associés, capital 1000€, siège 7r des amandiers 38150 Roussillon, et nommé Président Matthieu Ramières sis 7r des amandiers 38150 Roussillon, objet : prestation de services aux entreprises notamment business plan, accompagnement managerial, formations, communications et services de community manager, durée: 99 ans. rcs Vienne

187805100

L'EMPIRE DE LA PECHE

ZAC Le Suzon - 38270 BEAUREPAIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/11/2019 à BEAUREPAIRE, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : L'EMPIRE DE LA PECHE Objet social : L'achat et la revente d'articles de pêche et accessoires de pêche Siège social : ZAC Le Suzon - 38270 BEAUREPAIRE Capital social : 1 000 ? Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Associés : M. : Rachid IZRI Demeurant : 27 Rue du Peuple - 38270 BEAUREPAIRE M. : Jean-Pierre FLATTOT Demeurant : 22 Allée la Crozette - 07130 SAINT PERAY Gérance : M. : Rachid IZRI Demeurant : 27 Rue du Peuple - 38270 BEAUREPAIRE est désigné en qualité de Gérant pour une durée illimitée. Immatriculation en cours au RCS de VIENNE. Pour avis, La Gérance.

182150200

CABINET Thierry LEBRUN

Société d'Avocat
1 place Firmin Gautier - Europole
38000 GRENOBLE

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SCI ; **Dénomination sociale :** QFA PATRIMOINE ; **Capital social :** 12.000 € ; **Siège social :** 32 rue de Comboire - 38130 ECHIROLLES ; **Objet social :** construction, acquisition, gestion, location, administration de tous biens et droits immobiliers ; **Durée :** 99 années ; **Apports en numéraire :** 12.000 € ; **Cogérants :** M. Alexandre TRIPIER MONDANCIN demeurant 91 route de Grenoble - 38690 CHABONS, M. Quentin NIER demeurant 3 place Jacqueline Marval - 38000 GRENOBLE, M. Frédéric NIER demeurant 4B rue de Jean Moulin - 38450 VIF. Cessions de parts : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés par décision prise à la majorité de plus des trois quarts des parts ; **Immatriculation :** RCS GRENOBLE.

182332100

Dissolutions

KIT'S

Société Par Actions Simplifiée au capital de 4 000,00 € Siège social : 1080 Chemin de la Croix Verte 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN 807 862 776 RCS GRENOBLE

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'actionnaire unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommée comme liquidateur : Antoine GOY, demeurant à CROLLES (Isère) 119 impasse des Papillons, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : 1080 Chemin de la Croix Verte 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de GRENOBLE. Pour avis, Le liquidateur

182151100

SELASU JM OSTIAN

Avocat
18, Bd Edouard Rey
38000 GRENOBLE

SARL JULES VERNE SARL au capital de 7 500 €uros, RCS GRENOBLE 453 293 003 Siège Social : 7, rue Montorge - 38000 GRENOBLE

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire du 22 novembre 2019 à 11 heures a décidé de la dissolution anticipée de la société du 30 octobre 2019, a nommé Monsieur Ghislain BOULLE, ancien gérant, domicilié 2 rue Montorge - 38000 Grenoble, en qualité de liquidateur. Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé au siège social, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

LIQUIDATION

L'Assemblée Générale extraordinaire du 22 novembre 2019 à 18 heures, réunie au siège de la Société, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30 octobre 2019 et constaté la clôture des opérations de liquidation.

A donné quittus au liquidateur M. Ghislain BOULLE, domicilié 2 rue Montorge - 38000 Grenoble.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Pour avis.

182323100

Changements de gérance

Notaires

SCP Philippe LINTANFF
Et Véronique TERRY
Notaires Associés
11B Cours Vallier
38160 SAINT MARCELIN

CHANGEMENT DE GERANT
SCI LE CHAMP DE BLANCHE
14B Le Village 38160 Saint Vérand Siren 449 079 268 RCS de Grenoble
Suivant délibération d'assemblée générale en date du 29 octobre 2019, Madame Carmen CHERADAME demeurant à St Vérand (Isère) 14B Le Village, a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur Roger CHERADAME, et depuis le 28 novembre 2018, suite au décès de Monsieur Roger CHERADAME, ancien gérant.

Pour avis La Gérance.

182607300

Cliéture de liquidation

CDMF - AVOCATS

CABINET Thierry LEBRUN
Société d'Avocat
1 place Firmin Gautier - Europole
38000 GRENOBLE

SCI DAMAJO

SCI AU CAPITAL DE 1.500 € en liquidation

SIEGE SOCIAL : 13 BIS Rue de Comboire - 38130 ECHIROLLES-RCS GRENOBLE 530 517 937

Clôture de liquidation

suivant AGE du 18 novembre 2019, les comptes de liquidation ont été approuvés, quittus et décharge de leurs mandats donnés aux liquidateurs et la clôture de la liquidation prononcée.

182133300

Transmission universelle de patrimoine

AUDITION 38

<p